



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2024

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	22	25

Date convocation 20/03/2024
Date d'affichage 20/03/2024
N° Délibération 2024-02-03
Secrétaire Séance Olivier CLEMENT

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 26 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Christophe CAVARD.

**Absents représentés :** Mme Séverine PEUCHERET (pouvoir à Mme Fanny CABOT), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Gérard BONNEAU), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à M. Christophe CAVARD).

**Absents non représentés :** Mme Amandine BRUNEL, M. Jérôme MAURIN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

**Objet : Affectation de résultats de l'exercice 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission des Finances en date du 20/03/2024

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant les résultats des Comptes Administratifs 2023 des budgets de la ville d'UZÈS, du service de l'eau potable et du service assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Décide d'affecter les résultats du budget principal, du budget du service de l'eau potable et du budget du service assainissement comme suit :

UZÈS AFFECTATION DES RESULTATS 2023			
	COMMUNE	SERVICE EAU POTABLE	SERVICE ASSAINISSEMENT
RESULTAT DE CLÔTURE 2023 EN FONCTIONNEMENT Résultat 2023 + Résultat exercice antérieur	6 640 100.00 €	739 592.29 €	567 957.96 €
AFFECTATION EN RESERVE AU COMPTE 1068 Couverture des besoins en financement de la section d'investissement	3 870 681.80 €	0 €	0 €
AFFECTATION à L'EXCEDENT REPORTE Fonctionnement	2 769 418.20 €	739 592.29 €	567 957.96 €

Le secrétaire de séance,  
Olivier CLEMENT



Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le : - 4 AVR. 2024  
et publication sur le site de la ville le : - 4 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com